



No de résolution
ou annotation

Non approuvé par le Conseil municipal

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 27 AOÛT 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 27 août 2026 à 8h06, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absente à cette séance madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1938-26 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1789-22 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE
LA VILLE DE SAINT-CONSTANT, AFIN DE PERMETTRE LA DÉLIVRANCE
D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION PARTIEL POUR UN BÂTIMENT

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1938-26 modifiant le règlement numéro 1789-22 sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant, afin de permettre la délivrance d'un permis de construction partiel pour un bâtiment.

Monsieur Mario Perron dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1938-26 modifiant le règlement numéro 1789-22 sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant, afin de permettre la délivrance d'un permis de construction partiel pour un bâtiment.

470-08-26

AUTORISATION DE DÉPENSES – CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame et monsieur les conseillers Natalia Zuluaga Puyana et Mario Perron à dépenser chacun une somme maximale de 57,49 \$, taxes incluses, sur présentation des pièces justificatives, afin de représenter la Ville de Saint-Constant lors du « BBQ de la rentrée » de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Roussillon qui se tiendra le 10 septembre 2026.



No de résolution
ou annotation

Le montant représente le coût d'un billet pour l'événement.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

471-08-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-00064 – 12, RUE VÉZINA

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2026-00064 visant à faire approuver la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 12, rue Vézina;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation (plan 26-27985-P, minute 22 624) préparé par l'arpenteur-géomètre Jacques Beaudoin et les plans de construction préparés par la firme DAPEX, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT les documents A à E du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2026-00064 concernant le 12, rue Vézina, soit le lot 3 137 176 du cadastre du Québec, telle que déposée.

472-08-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-00065 – 260, ROUTE 132

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2026-00065 visant à faire approuver le lotissement du lot 6 564 763 afin de créer deux lots, soit les lots 6 739 635 et 6 739 636 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (dossier 2744-3, minute 6127) préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Mathieu, déposé au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le document A1 du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposé au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT que la présente opération cadastrale est assujettie à une contribution pour fin de parc équivalent à 10 % de la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2026-00065 concernant le 260, Route 132, soit le lot 6 564 763 du cadastre du Québec, telle que déposée.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière